SYBARVAL

L'AVENIR
DU BASSIN D'ARCACHON & DU VAL DE L'EYRE
SE CONSTRUIT MAINTENANT

SCoT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Réunion publique
Projet d'Aménagement Stratégique - PAS

ARCACHON – 18 JANVIER 2022
Le BARP – 27 JANVIER 2022

Mot introductif //
Mme Marie LARRUE
Présidente du SCOT

Le SCoT, un document pivot à l'échelle du territoire

- Le SCoT est un document complexe qui articule les échelles nationales et régionales avec les échelons intercommunaux et communaux.

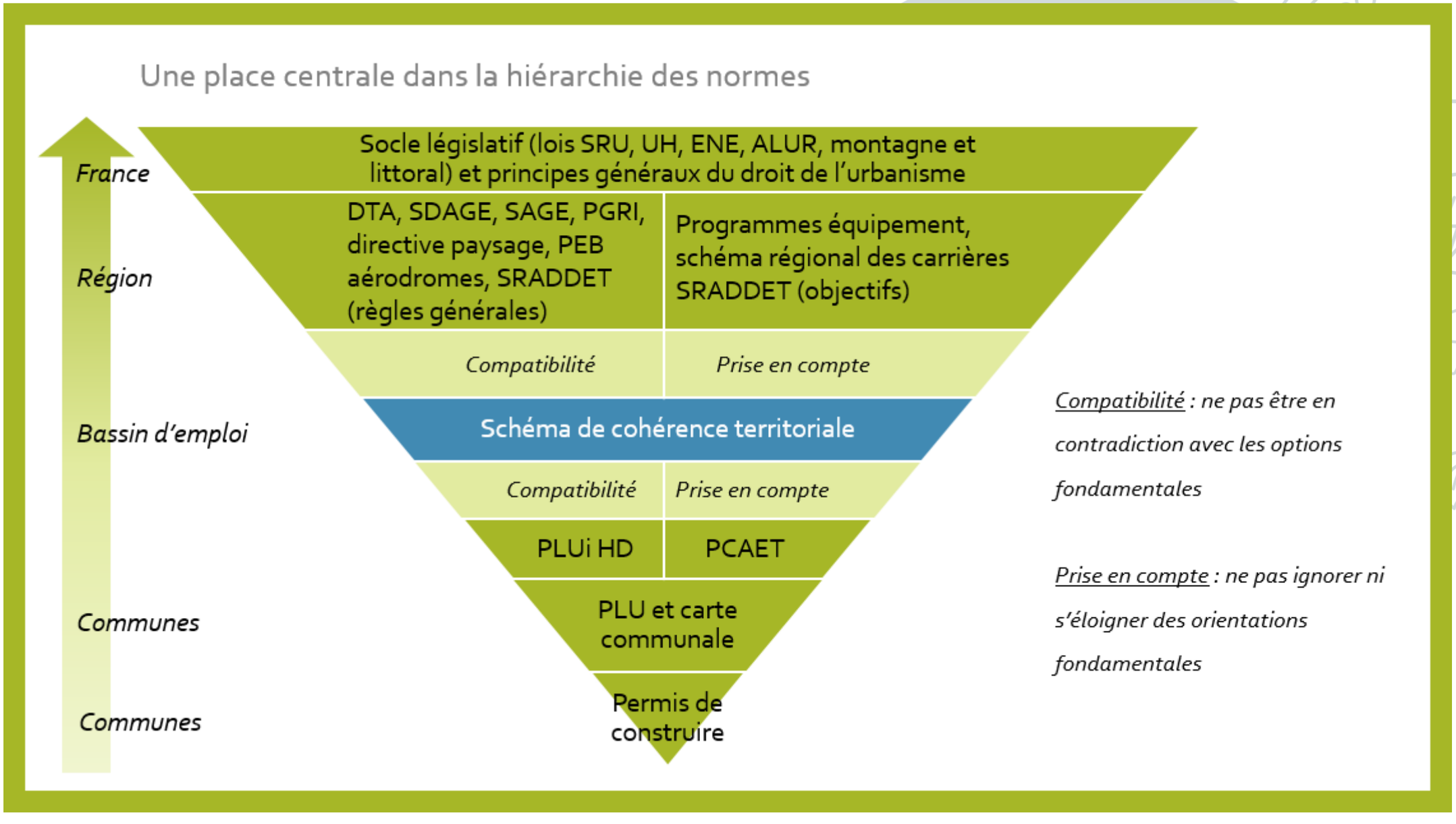

Le SCOT, un projet de territoire en plusieurs étapes

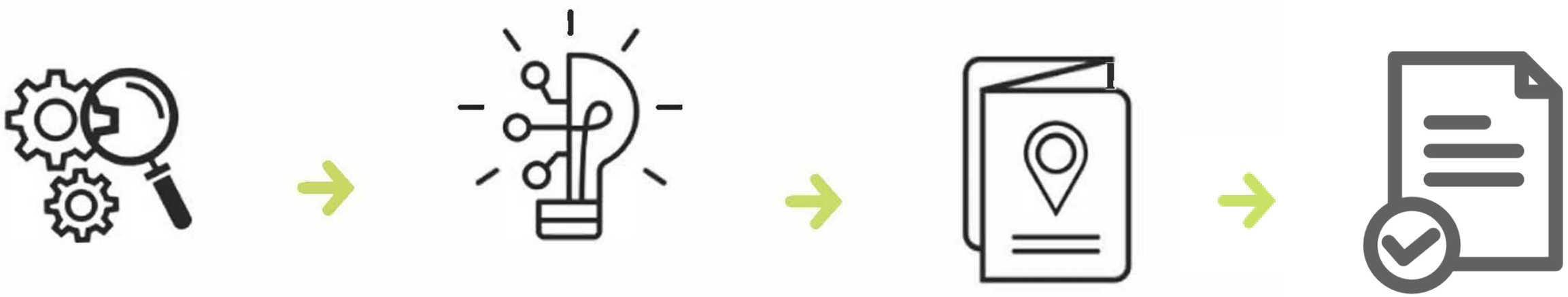

1

DIAGNOSTIC

Etat des lieux + enjeux

RAPPORT DE PRESENTATION (diagnostic + EIE)

2

PAS

Projet politique
Choix stratégiques en matière d'aménagement du territoire

3

DOO

Règles et déclinaisons territoriales

4

FINALISATION

Arrêt du projet
Enquête publique
Approbation

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Du PADD au PAS : **une nouvelle formule issue de la loi ELAN de 2018**

- Permet aux élus de **se projeter dans le temps long** à travers un **projet politique, stratégique et prospectif** à 20 ans (2040)

- Assure le **respect des équilibres territoriaux**, par l'aménagement du territoire mais également la mise en valeur et la préservation de l'ensemble du territoire

➢ **En ligne sur le site internet : www.sybarval.fr**

Des modalités de concertation multiples

Des registres papier

Le site internet et la page facebook du SYBARVAL

Des réunions publiques organisées à chaque étape

POUR S'INFORMER ET PARTICIPER

Des ateliers de travail avec les partenaires et les habitants

Un panel citoyen

Des articles dans les journaux locaux et municipaux

La méthode d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- ✔ **2ème semestre 2019 : une large concertation avec les acteurs et habitants du territoire** (réunions publiques, ateliers de concertation, panel citoyen)

- ✔ **Décembre 2019 : Une première version** fixant les grandes orientations du projet de territoire

- ✔ **2020-2021 : Des temps de travail avec les élus** pour approfondir les enjeux et fixer les objectifs chiffrés (consommation d'espaces, croissance démographique, nombre de logements)

- ➢ **Objectif de la réunion :** présenter les enjeux définis par les élus et lister les axes de travail qui seront traités lors des temps de concertation du printemps.

Présentation du projet de PAS

M. Anthony DOUET
Directeur du SYBARVAL

Présentation du PAS

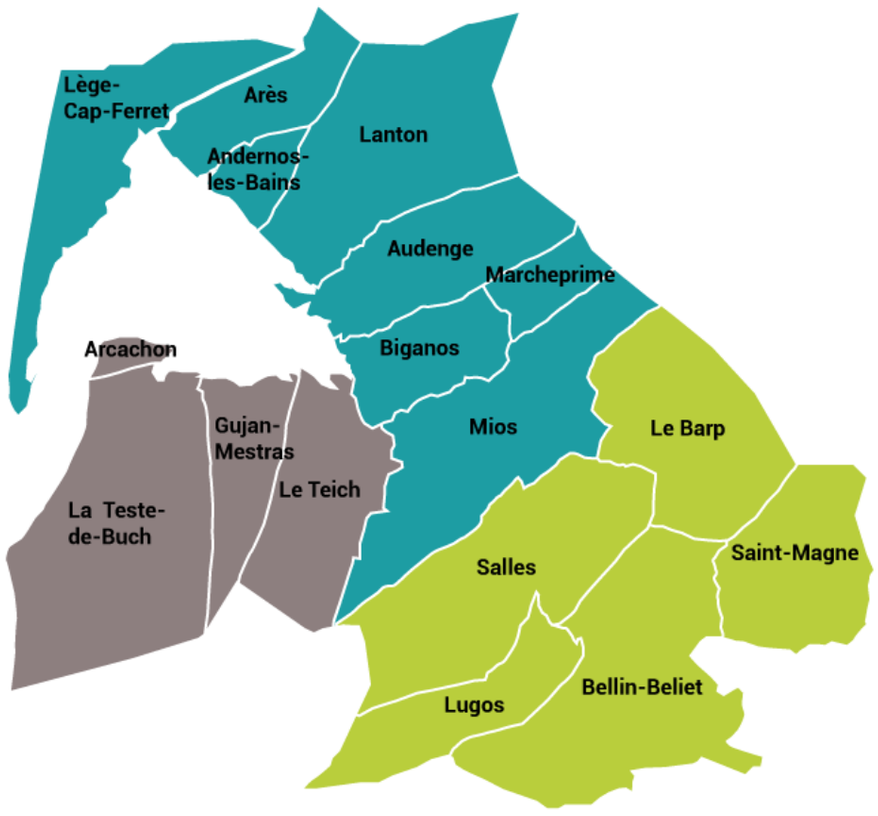

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été prescrite le 9 juillet 2018.

Elle porte plusieurs objectifs:

- Engager **la transition énergétique vers un territoire à énergie positive**
- Placer **l'amélioration de la vie quotidienne** au cœur du projet territorial
- Respecter le patrimoine paysager et écologique de ce territoire unique et **préserver ce « capital nature » exceptionnel**
- Assurer l'avenir du territoire par **une économie attractive, performante, durable**, en soutenant les filières historiques et locales et en renforçant les filières innovantes.

Présentation du PAS : un axe transversal

UN TERRITOIRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- L'affirmation d'une armature urbaine multipolaire et complémentaire ;
- La limitation de la consommation d'espaces naturel, agricole et forestier ;
- Le renforcement du développement économique du territoire ;
- Un engagement affirmé dans la production d'énergies renouvelables ;
- Le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture ;
- Une gestion raisonnée des ressources, en premier lieu l'eau, et la préservation des écosystèmes.

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 1 : PRESERVER

- OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE SOCLE STRUCTURANT DES ÉCOSYSTÈMES
- OBJECTIF 2 : GARANTIR EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ LA RESSOURCE EN EAU
- OBJECTIF 3 : FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- OBJECTIF 4 : PRÉVENIR LES RISQUES POUR PROTÉGER LES POPULATIONS
- OBJECTIF 5 : ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE À SES CONSÉQUENCES

Axe 1: Préserver

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE SOCLE STRUCTURANT DES ÉCOSYSTÈMES

- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers à fort enjeux identifiés

- Réduire le rythme de consommation d'espaces naturel, agricole et forestier

✓ La limitation du rythme de consommation foncière de -50% par rapport aux 10 années fixées par la loi et un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 au travers d'objectifs décennaux.

- Préserver les corridors écologiques identifiés

- Préserver les corridors écologiques de la pollution lumineuse

- Une forêt multifonctionnelle renforcée

- Veiller à la qualité des milieux marins

- Veiller à l'insertion paysagère et environnementale des opérations

Axe 1: Préserver

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE SOCLE STRUCTURANT DES ÉCOSYSTÈMES

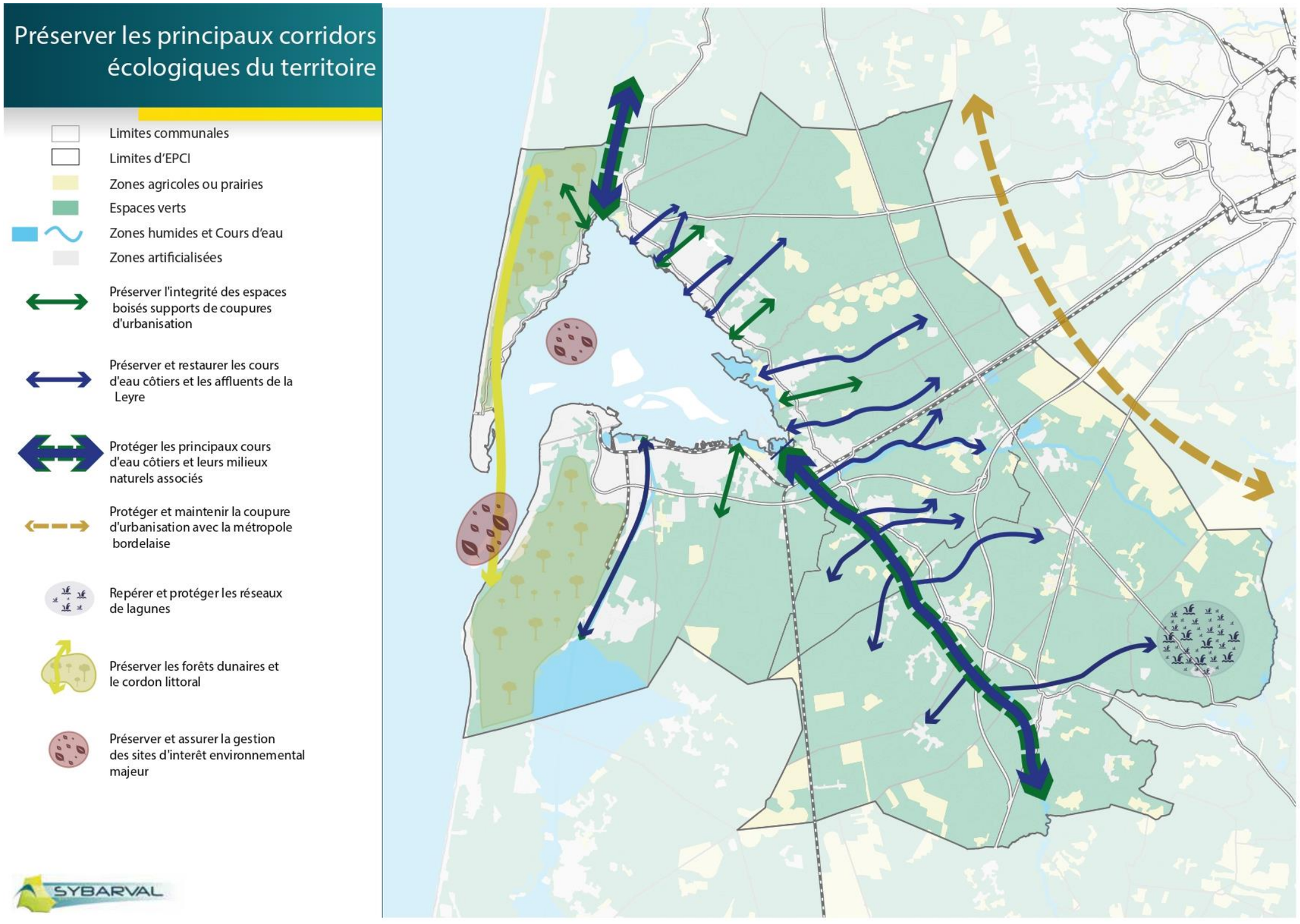

Axe 1: Préserver

Objectif 2 : Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau

- Veiller à la qualité de la ressource en eau
- Assurer la disponibilité de la ressource en eau pour tous les types d'usages

Objectif 3 : Favoriser les économies d'énergie

- Réduire les consommations d'énergie

Objectif 4 : Prévenir les risques pour protéger les populations

- Aménager le territoire en tenant compte des risques
- Prévenir les risques liés à la dégradation de la qualité de l'air

Axe 1 : Préserver

OBJECTIF 5 : ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE À SES CONSÉQUENCES

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des mobilités et des bâtiments résidentiels et tertiaires
- Renforcer le stockage du carbone
- Atténuer les conséquences du changement climatique sur la qualité de la ressource en eau
- Anticiper les risques d'érosion du littoral et de submersion marine
- Adapter le territoire aux risques d'inondation par crues et remontées de nappe ; aux risques de feux de forêt
- Anticiper le développement de nouvelles espèces
- Atténuer les effets du changement climatique grâce à la transformation de l'économie

Contributions de la salle sur l’axe 1

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 1 : PRESERVER

- OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE SOCLE STRUCTURANT DES ÉCOSYSTÈMES
- OBJECTIF 2 : GARANTIR EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ LA RESSOURCE EN EAU
- OBJECTIF 3 : FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- OBJECTIF 4 : PRÉVENIR LES RISQUES POUR PROTÉGER LES POPULATIONS
- OBJECTIF 5 : ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE À SES CONSÉQUENCES

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 2 : ACCUEILLIR

- OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS
- OBJECTIF 7 : GARANTIR UN ACCUEIL QUALITATIF DES VISITEURS EN TOUTES SAISONS
- OBJECTIF 8 : AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES MOBILITÉS

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

- Freiner l'accueil de nouvelles populations en décélérant la croissance démographique

Le territoire s'engage donc à freiner progressivement, et de manière territorialisée, la croissance démographique afin de pouvoir maîtriser les pressions et continuer à proposer un cadre de vie de qualité, en deux étapes :

✓ Une 1ère phase à 2030 avec une croissance annuelle moyenne à 1,30% à l'échelle du territoire

✓ Une 2ème phase à 2040 avec une croissance annuelle moyenne à 1% à l'échelle du territoire

- Définir les capacités d'accueil du territoire autour des différentes polarités
- Optimiser le foncier déjà urbanisé
- Permettre des extensions limitées
- Répondre aux besoins de la population actuelle et aux nouvelles populations de se loger

✓ Le scénario de croissance démographique présenté implique d'offrir environ 11 000 logements supplémentaires à 2030, puis 9 800 nouveaux logements à 2040.

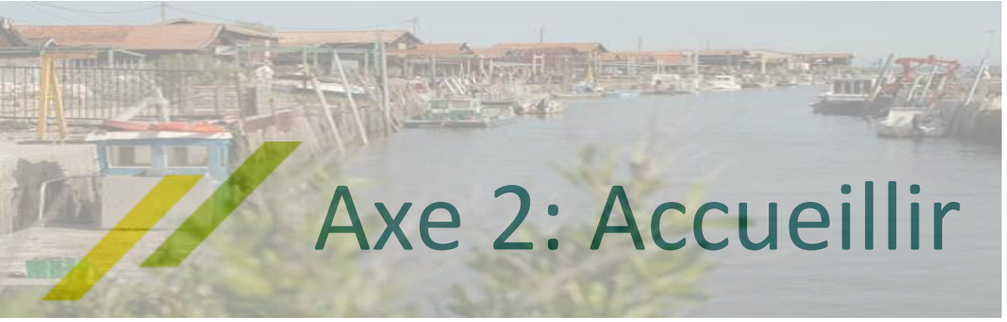

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

L'armature commerciale se structure une armature organisée en 3 catégories d'espaces :

- ✓ Un pôle régional : Arcachon-La Teste

- ✓ Des pôles territoriaux : Lège, Arès, Andernos, Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime, Le Teich, Gujan-Mestras, Le Barp, Salles, Belin-Béliet

- ✓ Des centres-Bourgs : Saint-Magne, Lugos.

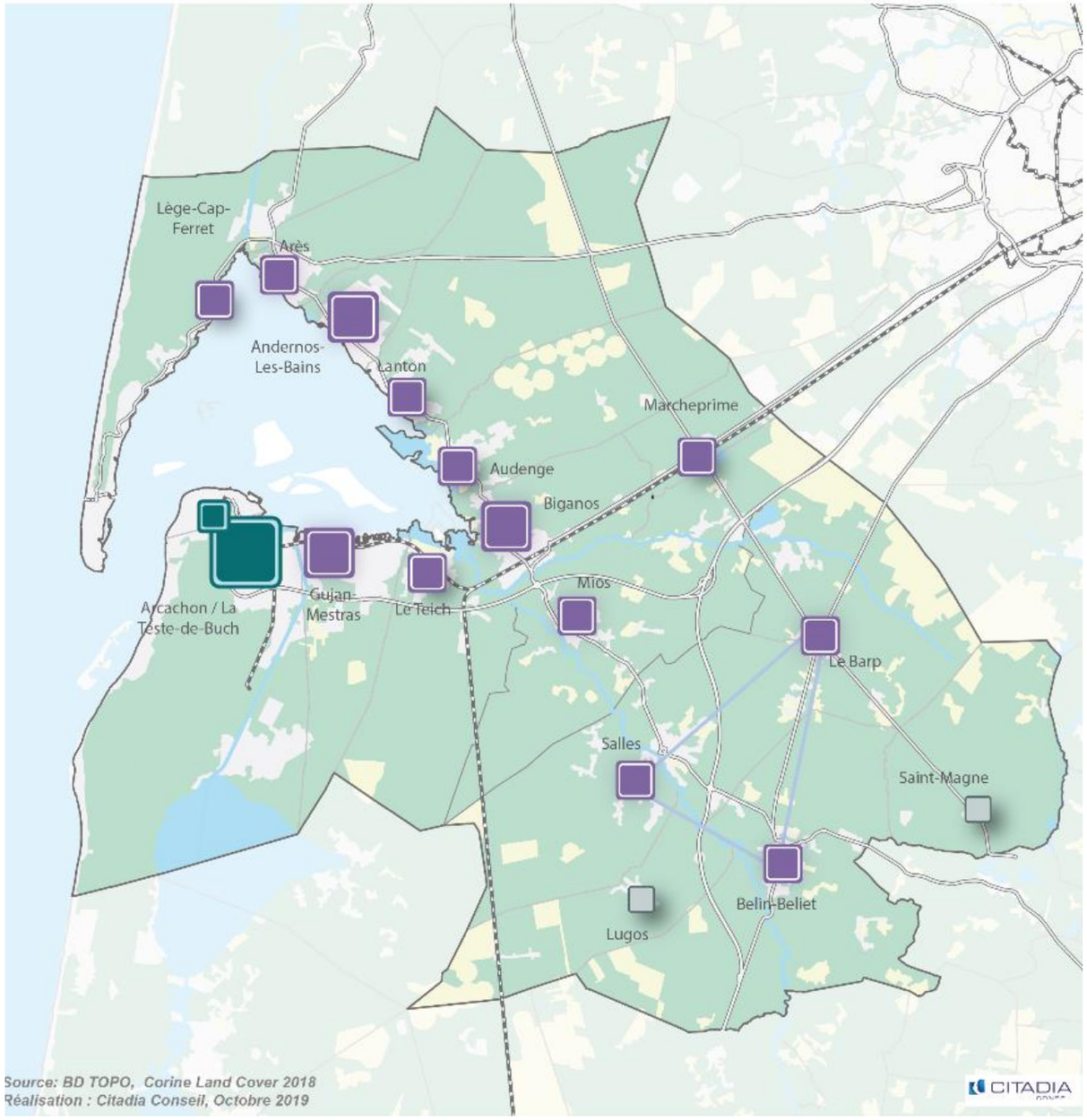

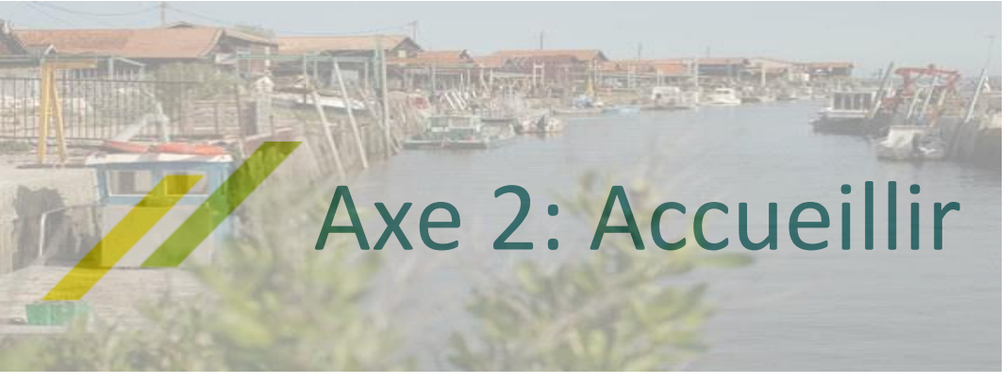

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

- Répondre aux besoins des travailleurs saisonniers
- Proposer plus de logements sociaux

Ainsi, à l'horizon 2040, le SCOT vise à atteindre 20% des logements à vocation sociale sur l'ensemble du territoire. Chaque intercommunalité est ensuite chargée de décliner cet objectif :

- ✓ La COBAS est d'ores et déjà soumise à la loi SRU. Elle doit se conformer à l'objectif de la loi en matière d'offre de logements sociaux au sein des résidences principales.
- ✓ La COBAN n'est actuellement pas concernée par la loi SRU. Cependant, les communes doivent justifier des efforts à produire pour atteindre à terme les objectifs de la loi. Elle doit donc anticiper ce futur cadre réglementaire.
- ✓ La Communauté de communes du Val de l'Eyre n'est pas concernée par la loi SRU. Cependant, dans une logique de solidarité territoriale et du profil des personnes accueillies dans ces communes, elle fixe et met en œuvre un objectif de production.

- Renforcer le réseau commercial et de services de proximité
- Maintenir le niveau de l'offre de santé

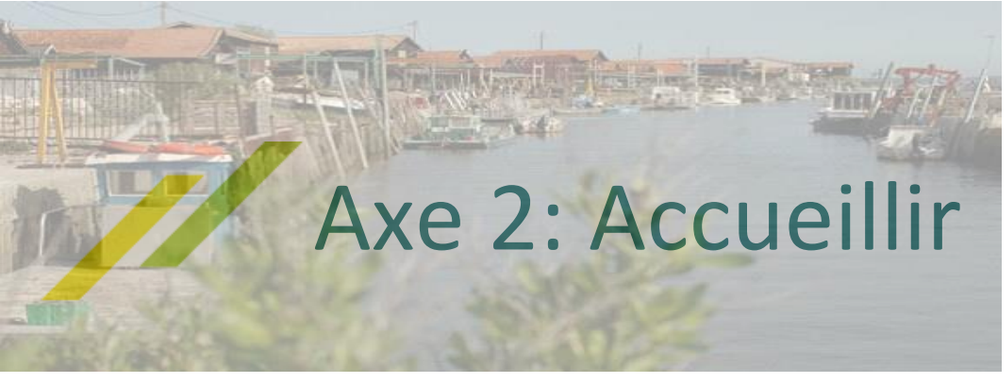

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

L'armature commerciale se structure autour de 3 niveaux :

- ✓ 3 zones commerciales (ZACOM) d'envergure territoriale : La Teste, Biganos, Arès
- ✓ 3 zones d'intérêt intercommunal : Gujan-Mestras, Mios, Le Barp
- ✓ des commerces de proximité au sein des bourgs

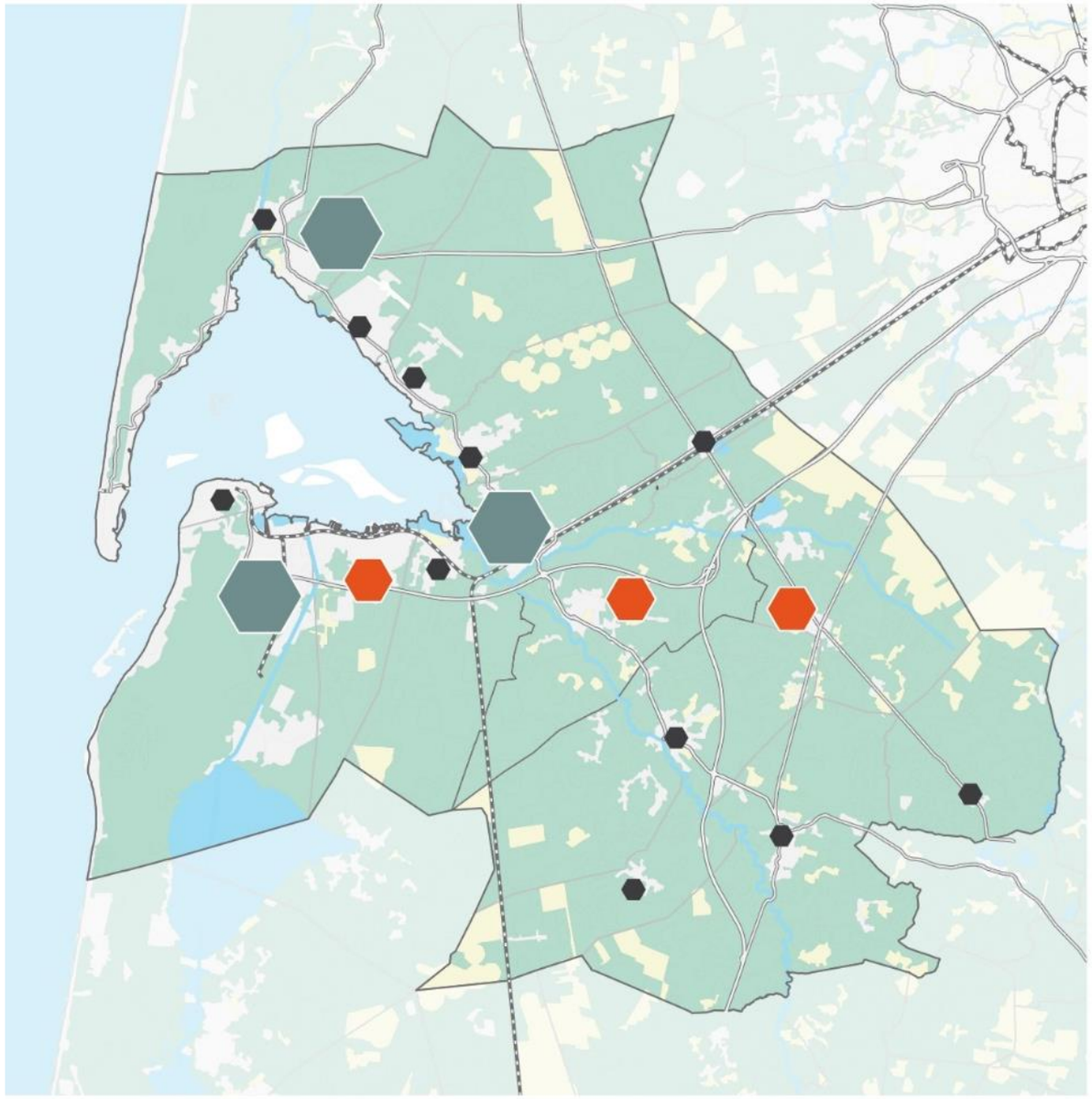

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 7 : ŒUVRER À LA VALORISATION TOURISTIQUE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE

- Mettre en valeur les richesses touristiques variées du territoire
- Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toute saison
- Préserver le patrimoine vernaculaire et culturel
- Proposer des espaces de loisirs et récréatifs pour les habitants

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 8 : AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES MOBILITÉS

- Les projets d'infrastructures routières et ferroviaires actuels ou en cours de développement

- Les projets et réflexions à approfondir

- Compléter l'offre structurante par des solutions de mobilités alternatives et de nouveaux services :

✓ une offre en transports en commun à renforcer

✓ des alternatives à l'autosolisme à proposer

✓ une pratique apaisée du territoire

- Veiller au développement du maillage territorial et à la bonne articulation des réseaux pour garantir un service efficace

Axe 2: Accueillir

OBJECTIF 8 : AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES MOBILITÉS

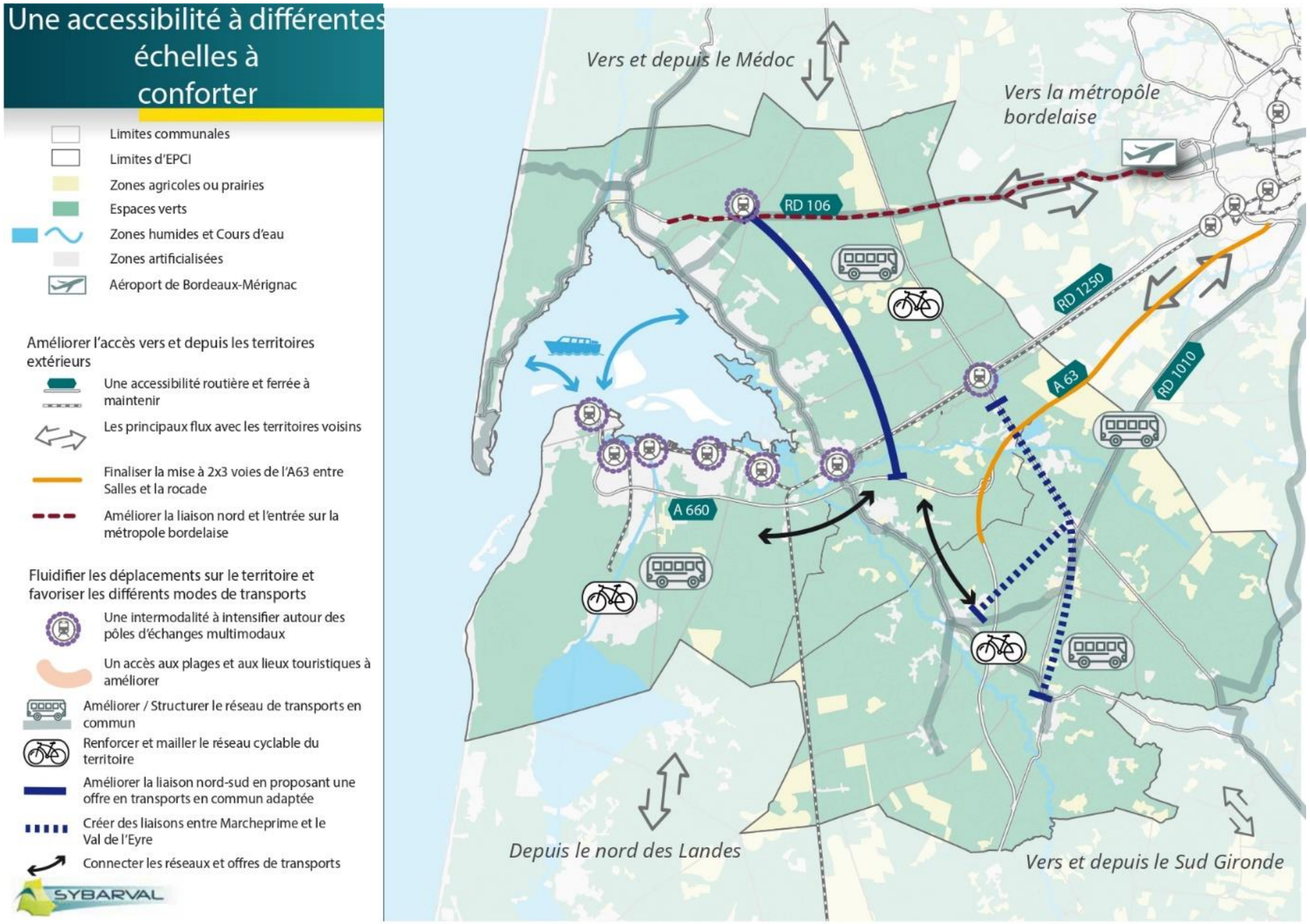

Contributions de la salle sur l’axe 2

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 2 : ACCUEILLIR

- OBJECTIF 6 : ORGANISER L'ARMATURE URBAINE ET ENCADRER L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS
- OBJECTIF 7 : GARANTIR UN ACCUEIL QUALITATIF DES VISITEURS EN TOUTES SAISONS
- OBJECTIF 8 : AMÉLIORER ET DIVERSIFIER LES MOBILITÉS

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 3 : CONFORTER

- OBJECTIF 9 : RENFORCER L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 10 : CONSOLIDER LES FILIÈRES EXISTANTES ET ÉMERGENTES DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 11 : VALORISER LES RESSOURCES PRIMAIRES QUI FAÇONNENT LES PAYSAGES ET RENFORCENT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 12 : OPTIMISER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET LES USAGES ASSOCIÉS

Axe 3: Conforter

OBJECTIF 9 : RENFORCER L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE DU TERRITOIRE

- Affirmer une armature économique plus cohérente
- Une recherche d'optimisation foncière
- Une offre diversifiée pour accueillir des activités variées
- Soutenir le développement de l'économie présentielle
- Des aménagements de qualité pour une plus grande attractivité
- Des besoins en bureaux à prévoir
- La question de la logistique de proximité à prendre en compte
- Anticiper les besoins des entreprises de demain
- Transformer les productions locales
- Développer les énergies renouvelables et de récupération

Axe 3: Conforter

Objectif 10 : Consolider les filières existantes et émergentes du territoire

Objectif 11 : Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire

- Consolider l'économie de la mer
- Soutenir l'économie forestière
- Des activités agricoles à affirmer comme filière sur le territoire

Objectif 12 : Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés

- Accompagner le développement de la fibre sur l'ensemble du territoire
- Développer un panel de services numériques pour faciliter le quotidien

Contributions de la salle sur l’axe 3

Un PAS en 3 axes et en 12 objectifs

AXE 3 : CONFORTER

- OBJECTIF 9 : RENFORCER L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 10 : CONSOLIDER LES FILIÈRES EXISTANTES ET ÉMERGENTES DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 11 : VALORISER LES RESSOURCES PRIMAIRES QUI FAÇONNENT LES PAYSAGES ET RENFORCENT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE
- OBJECTIF 12 : OPTIMISER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ET LES USAGES ASSOCIÉS

La suite de la démarche et concertations sur le DOO

- ✔ **Des réunions d'information** avec le grand public (Janvier-Février 2022)
- ✔ **Une réunion des partenaires institutionnels** (Mars 2022)
- ✔ **Un débat en Conseil syndical** (Mars 2022)
- ✔ **Des temps de travail techniques avec les partenaires institutionnels sur les différentes thématiques du DOO** (Mars-avril 2022)
- ✔ **Une saisine du Conseil de Développement**
- ✔ **Une large concertation avec les acteurs et habitants du territoire au travers de 4 ateliers de travail sur différents sujets** (7-8 14-15 avril 2022)
- ✔ **La constitution d'un panel citoyen pour apporter une vision complémentaire au projet** (Mars-Mai 2022)

Merci pour votre attention

Domaine des Colonies
46 avenue des Colonies - 33510 Andernos-les-Bains
Tél. 05 57 76 26 86 - contact@sybarval.fr